



Adresse aux retraité.es
POUR LA DÉFENSE DU STATUT ET DE NOS DROITS
TOUS DANS L'ACTION LE 15 SEPTEMBRE

Après le projet de rapport de l'IGAS remettant en cause le rôle de la CNIEG dans la gestion de nos pensions et de nos droits spécifiques, c'est désormais la Cour des comptes qui s'attaque à l'Avantage en Nature Énergie (ANE), plus communément appelé « Tarif Agent ».

Largement relayé par les médias, ce rapport présente cet avantage comme un coût excessif, tant pour EDF que pour les finances publiques au travers de son traitement fiscal, alimentant ainsi une présentation réductrice et trompeuse de la réalité.

Cet avantage n'est pas un privilège : c'est l'une des composantes du contrat social fondateur des IEG depuis la nationalisation de 1946. Il a été construit en contrepartie des contraintes spécifiques attachées aux métiers de l'énergie et fait partie intégrante de l'équilibre social de la branche.

Pour les pensionnés, cette attaque se traduit concrètement par une nouvelle offensive contre leur pouvoir d'achat via une remise en cause d'un droit acquis.

L'interfédérale s'est adressé au gouvernement pour exiger qu'il renonce à toute remise en cause de l'avantage en nature énergie des salariés et pensionnés des Industries Electriques et Gazières.

On ne peut pas, d'un côté, demander toujours plus aux électriciens et aux gaziers pour relever les défis énergétiques du pays et, de l'autre, s'attaquer à leur contrat social.

Nous traiter de privilégiés alors que nous avons le sens de l'intérêt général chevillé au corps est une provocation d'autant plus indigne que le Gouvernement refuse de s'attaquer aux flux financiers échappant à la solidarité nationale.

Le 15 septembre
Participons aux rassemblements et actions organisés
partout sur le territoire
Défendons nos droits et faisons reculer le Gouvernement !